



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'échec de l'EPR de Flamanville

Question écrite n° 20118

Texte de la question

Mme Mathilde Panot alerte M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur l'échec patent et les problèmes lourds rencontrés par le projet d'EPR à Flamanville. Mme la députée rappelle à M. le ministre que l'EPR devait entrer en service en 2012, et que cette mise en route est, du fait de nouvelles failles dans le projet, reporté à 2020. De report en report, l'EPR n'est de toute évidence pas prêt à entrer en fonction. Le surcoût du projet est faramineux. Une augmentation de plus de 200 % du budget initial signale une incapacité totale de la part d'EDF à prévoir le coût de l'EPR : près de 11 milliards d'euros y ont été investis, contre les 3 prévus initialement. À ce rythme, l'EPR semble pouvoir longtemps continuer à coûter cher sans produire d'électricité. Après les fissures du radier, les systèmes de contrôle et de commande, le mur endommagé de la piscine, la cuve et le couvercle défectueux, c'est désormais le circuit secondaire principal qui est atteint. 150 soudures y présentent des défauts, ce qui rallonge encore le chantier d'un an ou davantage, avant le prochain problème. Ce surcoût pourrait encore être pardonné si l'EPR était un projet d'avenir. Il n'en est rien. C'est un projet inutile et absurde, qui est dépassé. Les retards dans le chantier nous donnent en réalité une occasion formidable, celle d'abandonner le mirage de l'EPR et, plus généralement, d'en finir avec l'illusion nucléaire. Mme la députée s'interroge sur la pertinence de s'obstiner dans la voie nucléaire. L'EPR de Flamanville est l'exemple même qu'elle coûte très cher et présente des risques considérables. Une fois l'EPR mis en route, EDF compte en ouvrir un second. Cette logique est une véritable fuite en avant qui ne garantit en rien la transition énergétique, le nucléaire constituant en France un frein puissant pour le développement des énergies renouvelables. Elle lui demande de demander à EDF de fournir des explications circonstanciées sur l'accumulation de défaillances dans le chantier. Elle lui demande s'il compte abandonner ce projet inutile, coûteux, et qui couvre l'État qui s'y obstine de ridicule. Elle s'interroge également sur les éléments qui circulent relativement à la nationalisation de la filière nucléaire d'EDF, et à la privatisation de la filière énergies renouvelables. Ces dernières devenant de plus en plus rentables, elle lui demande s'il approuve cette logique dommageable pour l'intérêt général de socialisation des pertes et de privatisation des profits.

Texte de la réponse

Le chantier de construction du réacteur européen à eau pressurisée (EPR) de Flamanville, engagé en septembre 2007 avec pour objectif initial une mise en service en 2012, a connu plusieurs retards et affiche un surcoût important. Face à cette situation, le ministre chargé de l'économie a demandé fin juin 2019 à EDF de mener un audit indépendant et plus approfondi sur les raisons qui ont conduit au choix de l'EPR et sur les causes des retards et des écarts constatés sur le chantier de Flamanville. Les conclusions de cet audit, confié à M. Jean-Martin Folz, ont été rendues publiques fin octobre 2019. Le rapport de M. Folz établit plusieurs causes qui ont conduit à l'accumulation de défaillances sur le chantier. Un avancement insuffisant des études avant la pose du premier béton a nécessité de modifier les plans et à des reprises sur le chantier. Du point de vue de la gestion du chantier, la gouvernance du projet est jugée inadaptée, en l'absence d'une direction de projet forte et spécifiquement dédiée au projet, et la conduite de projet n'aurait pas été suffisamment proche du terrain. Plus globalement au sein de la filière, une perte de compétence, en particulier sur l'activité de soudeur, est également

jugée source de nombreuses difficultés. Suite à ce rapport, EDF doit désormais définir un plan d'actions en réponse aux recommandations émises. En tout état de cause, au vu des échanges avec l'Autorité de Sûreté Nucléaire sur la faisabilité des scénarios de reprise des soudures de traversée du circuit secondaire principal, le Conseil d'administration d'EDF, réuni le 8 octobre 2019, a approuvé la poursuite du chantier de l'EPR de Flamanville. Enfin, la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2019-2028 définit un cap pour la transition énergétique de la France, avec d'une part la fermeture de 14 réacteurs nucléaires d'ici à 2035 et d'autre part un développement massif des énergies renouvelables, du stockage et des réseaux intelligents. EDF devra jouer un rôle clé dans l'ensemble de ces objectifs. Dans cette perspective, le Gouvernement a demandé au Président-directeur général d'EDF de lui faire part de propositions relatives à l'organisation du Groupe, afin de permettre à ce dernier de s'adapter au mieux à ces nouveaux défis. Le Gouvernement est en attente des propositions d'EDF en ce sens. Aucun schéma n'est donc arrêté à ce jour.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Panot](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20118

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2019](#), page 5096

Réponse publiée au JO le : [11 février 2020](#), page 1092